

MASSIOT Celine

07/05/24 13:49

Enquête publique desserte Luçon/ A l'attention du commissaire enquêteur

à : enquetepublique.vendee1@orange.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par la présente, je souhaite porter à votre attention mon soutien pour que ce projet ne voit jamais le jour.

En effet, j'utilise cette route depuis plus de 34 ans pour mon activité professionnelle étant domiciliée à Nalliers.

Rien ne justifie une telle déviation pour gagner peut être 2 minutes.

De plus, les conséquences écologiques et surtout économiques pour nos amis commerçants et surtout agriculteurs vont être désastreuses.

Ce projet pour qu'il voit le jour représente une dépense « sacandaleuse ».

Nous sommes dans une situation économique nationale où il faut faire attention au gaspillage et présenter des projets qui constituent des avantages pour nos agriculteurs et nos entreprises. Et surtout une démonstration factuelle positive pour notre écologie.

En conséquence dans cette déviation « CE N'EST PAS LE CAS », rien de tout ça.

Par contre la certitude de la petite mort longue de nos acteurs économiques et des contraintes pour nos agriculteurs qui devront exploiter des terrains à des kms de leur

bâtiments. Enfin, des entreprises qui ne vaudront plus rien à l'heure de leur retraite après une activité compliquée.

J'espère que vous prêterez une attention toute particulière à mon témoignage

afin que ce projet soit très vite arrêté.

Avec mes sentiments dévoués.

Cordialement.

Céline Massiot

Responsable Clientèle

Tél 06 [REDACTED]

Espace contact 09 [REDACTED]

Ce message est confidentiel. Son contenu ne représente en aucun cas un engagement de la part de AXA France sous réserve de tout accord conclu par écrit entre vous et AXA France. Toute publication, utilisation ou diffusion, même partielle, doit être autorisée préalablement. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur.

This message is confidential. Its contents do not constitute a commitment by AXA France except where provided for in a written agreement between you and AXA France. Any unauthorised disclosure, use or dissemination, either whole or partial, is prohibited. If you are not the intended recipient of the message, please notify the sender immediately.
